

Présents : Thierry LASSALLE, Jean-Pierre ETENDARD, Daniel JAGAULT, David CHOLLET, Marie-Christine DIGUE, Valérie MALEUVRE, Liliane NEVEU, Marie HAMON, Evelyne PRIME et Catherine COTTIER

Absents excusés : Mme CROIXMARIE ayant donné pouvoir à Mme COTTIER, M. BOURDEAU ayant donné pouvoir à Mme DIGUE, M. BARREL ayant donné pouvoir à M. ETENDARD, Mr CLEMENT ayant donné pouvoir à Mr LASSALLE.

Absent : M. LURTON.

APPUI DE LA COMMUNE CONCERNANT LE PERMIS DE CONSTRUIRE DE MONSIEUR BOISNARD DOMINIQUE *Mme MALEUVRE Valérie sortie lors de la délibération et du vote*

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur BOISNARD Dominique, exploitant d'une entreprise de travaux publique sur la commune a effectué une demande de permis de construire le 3 mars dernier et que celui-ci lui a été refusé.

Le projet de Monsieur BOISNARD Dominique était de construire un hangar ouvert à usage de stockage d'engins agricoles.

Le refus de la Direction Départementale des Territoire et de la Mer et de la Préfecture a été justifié par le fait que le projet était situé en dehors des parties actuellement urbanisées, que la construction demandée n'était pas liée à une exploitation agricole et que le projet ne respectait pas l'article L111-1-2 du code de l'urbanisme. Ainsi l'opération n'est pas réalisable sur la commune de LALLEU mais serait possible dans les zones artisanales situées à proximité de la commune.

Après étude de l'article L111-1-2 du code de l'urbanisme, Monsieur BOISNARD a demandé l'appui de la commune pour la réalisation de son projet.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a un réel intérêt pour que l'entreprise de Monsieur BOISNARD reste sur la commune. C'est un administré qui vit et qui travaille sur la commune depuis plus de 20 ans. Son installation existe depuis longtemps au lieu dit la Hautais et que ce projet ne porterait pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique et qu'il n'entraînerait aucun surcroit important de dépenses publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de soutenir le projet de Monsieur BOISNARD Dominique.

Vote (13 Pour)